

Procès-Verbal de séance

Séance du 4 Septembre 2025

L' an 2025 et le 4 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Mr Georges MORVAN, Maire,

Présents : M. MORVAN Georges, Maire, M. LE GAC Jean, M. TOSSER André, M. JAOUEN Nicolas, M. MENEZ Nicolas, M. HOURMAND Patrice, Mme GRALL Sylvie, Mme CORNEC Roselyne, Mme BOULC'H Jocelyne, M. PAUL André, M. MIGNOT Fabien, M. KERVOELEN Francis, Mme LE GUILLOUX Sylvie, M. MADEC Didier, M. LE GALL Jean-Yves (arrivé à 18h50)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 25/08/2025

Date d'affichage : 25/08/2025

A été nommé secrétaire : Fabien Mignot

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Travaux de rénovation des portes de l'église : propositions des entreprises - 2025-068
Mise en sécurité des hangars - 2025-069
Résiliation de la convention avec l'EPAL pour l'accompagnement la scolarité - 2025-070
Réglementation générale pour la protection des données : adhésion à la prestation du CDG29. Mutualisation avec les communes de Monts 'Arrée Communauté - 2025-071
Demande de subvention au Département dans le cadre du programme "Territoire numérique éducatif" - 2025-072
Demande de subvention au Département pour la mise en sécurité des hangars et du local associatif - 2025-073
Avis sur l'adhésion de Monts d'Arrée communauté au syndicat mixte Bretagne Mobilités - 2025-074
Congrès des maires : remboursement des frais aux élus disposant d'un mandat spécial - 2025-075

✓ Travaux de rénovation des portes de l'église : propositions des entreprises

réf : 2025-068

Mr le Maire présente les propositions des entreprises :

Les membres du conseil municipal à l'unanimité retiennent la proposition de l'entreprise SARL Le Ber de Sizun :

- Restauration de la porte sous le porche car il s'agit de la porte d'origine, qui date du XIX -ème siècle, remplacement de r la grande porte du pignon Ouest, qui date des années 1980/1990, qui est en mauvais état, et réparations de portes :

Porte du porche sud 6 086.30 € HT

Porte Ouest neuve en chêne (après validation du plan par l'architecte des bâtiments de France) : 10 489.38 €

Porte intérieure ouest : révision pour 288.00 € (dormant désolidarisé de son support)

Réparation de la porte nord :

545.04 € HT

Soit un total de 17 120.72 € HT, pour toutes les portes de l'église.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis et les documents se rapportant à cette affaire.

✓ **Mise en sécurité des hangars**

réf : 2025-069

Mr le Maire présente les devis de 3 entreprises pour de l'alarme anti-intrusion ou de la vidéo-surveillance dans le hangar du service technique, le local associatif et le hangar de la rue Le Fur. Le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition de l'entreprise Iroise protection pour la somme totale de 3 850.00 € HT

✓ **Résiliation de la convention avec l'EPAL pour l'accompagnement à la scolarité**

réf : 2025-070

Mr le Maire, en raison du peu d'enfants inscrits à l'accompagnement à la scolarité et du fait du manque de bénévoles, propose aux membres du conseil municipal de mettre un terme à la convention avec l'EPAL.

Les responsables de l'EPAL ont été prévenus dès le mois de juillet 2025, la délibération actera la résiliation.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de résilier la convention pour l'accompagnement à la scolarité.

✓ **Réglementation générale pour la protection des données : adhésion à la prestation du CDG29. Mutualisation avec les communes de Monts 'Arrée Communauté**

réf : 2025-071

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de la collectivité du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion du Finistère a mis en place ce service et accompagne les collectivités sur ce sujet depuis de nombreuses années.

La mise en œuvre de la directive NIS 2 (sécurité des réseaux et des systèmes d'Information) qui vise à renforcer le niveau de cybersécurité des tissus économique et administratif des pays membres de l'UE et les menaces qui pèsent sur les collectivités amènent aujourd'hui le Centre de Gestion du Finistère à proposer une prestation « protection des données », incluant la protection des données personnelles au titre du RGPD et la cybersécurité au titre de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information.

Les modalités d'adhésion à cette nouvelle prestation sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

Le conseil municipal à l'unanimité ,

- Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) ;
- Vu la directive (UE) 2022/2555 du parlement Européen et du Conseil Européen, concernant les mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union, connue également sous le nom de Directive NIS 2 « Network and Information Security » entrée en vigueur le 16 janvier 2023 ;
- Décide d'adhérer à la prestation de service « protection des données » proposée par le centre de gestion du Finistère à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Approuve les termes de la convention d'adhésion à la prestation « protection des données » annexée à la présente délibération ;

Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire

Le tarif mutualisé pour les communes de Monts d'Arrée communauté est de 1056.00 € (une remise de 20% est appliquée). Le tarif plein est de 1320.00 € (si toutes les communes de Monts d'Arrée communauté n'adhèrent pas).

✓ Demande de subvention au Département dans le cadre du programme "Territoire numérique éducatif"

réf : 2025-072

La sixième campagne d'appel à manifestation d'intérêt du dispositif « Territoires Numériques éducatifs » est ouverte depuis le 1^{er} septembre 2025. Ce dispositif vise à accompagner les usages du numérique à l'école et comprend 4 volets :

- L'équipement des établissements scolaires
- La mise à disposition des ressources numériques pour les enseignants et les élèves
- La formation des 1^{er} et 2nd degrés
- L'accompagnement des parents

Pour le volet équipement la subvention TNE peut couvrir jusqu'à 70 % de la dépense.

Dans le cadre de ce projet pédagogique, en accord avec les enseignants, le conseil municipal décide de faire l'acquisition de 8 PC portables pour la somme de 4 930.00 € HT et de demander une subvention de 70 % soit 3 451.00 € au Département du Finistère dans le cadre du programme « Territoire numérique éducatif ».

✓ Demande de subvention au Département pour la mise en sécurité des hangars et du local associatif

réf : 2025-073

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de demander une subvention dans le cadre de l'appel à projet sécurité du Département du Finistère :

50 % sur l'équipement d'anti-intrusion qui sera mis en place dans les hangars, rue Le Fur, hangar associatif et service technique soit la somme de 1925.00 € sur une dépense de 3850.00 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à effectuer la demande

✓ **Avis sur l'adhésion de Monts d'Arrée communauté au syndicat mixte Bretagne Mobilités**

réf : 2025-074

La compétence « organisation de la mobilité » a été transférée à Monts d'Arrée Communauté par arrêté préfectoral du 12 juillet 2021. Le syndicat mixte Bretagne mobilités porte la politique partenariale en matière d'organisation de la mobilité à l'échelle régionale.

La communauté de communes Monts d'Arrée Communauté a délibéré le 25/02/2025 pour se prononcer en faveur de cette adhésion.

Comme le prévoient ses statuts et conformément à l'article L.521427 du CGCT, Monts d'Arrée Communauté demande aux 12 communes membres du territoire communautaire de se prononcer sur cette adhésion.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité à cette adhésion.

✓ **Congrès des maires : remboursement des frais aux élus disposant d'un mandat spécial**

réf : 2025-075

Deux élus se rendront cette année au congrès des maires : André Paul et André Tosser. Cette participation diffère de leurs missions traditionnelles et revêt, à ce titre, un caractère exceptionnel entrant dans le cadre d'un mandat spécial.

Le congrès des maires aura lieu du 18 au 20 novembre 2025

Les élus concernés devront transmettre un état des frais afin qu'ils leur soient remboursés par la commune :

Frais d'hébergement, frais de repas et frais de transport

Taux actuel forfaitaires des frais de repas : 20.00 € et des frais d'hébergement : 90.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à rembourser les frais dans les conditions ci-dessus

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Point sur la rentrée scolaire : 53 enfants inscrits à la rentrée, deux nouvelles enseignantes
- Permanences de la brigade de gendarmerie mobile à la mairie tous les mardis de 15 heures à 18 heures
- Travaux à prévoir à la Poste

- Coupe de bois à Kermarzin + cimetière + pins devant les hangars
- Sécurité routière entrées de bourg : un RDV est prévu avec l'agence technique départementale pour envisager des solutions
- Programme ponts : les élus souhaitent regarder les carnets de santé des ponts réalisés par le CEREMA et décideront s'ils font réaliser des travaux
- Photo de groupe le 6 septembre à 11 heures , proposée à toute la population
- La reprise des concessions est en cours au cimetière (concessions échues avant 2020)
- Fermeture de l'église pendant la durée des travaux de charpente et couverture, du 8 septembre au 17 octobre
- Prochaine commission travaux le samedi 20 septembre à 8h30
- AG le Kernozet le 14 septembre prochain à 15h, sera suivie d'un spectacle et d'un pot de l'amitié.
- Prochain conseil municipal le 9 octobre (présentation du medicobus à 18 h30 et présentation du projet de travaux à la mairie à 19 heures)
- Hangars associatifs : peinture des tôles prévue entreprise Le Laborieuse
- L'entreprise Lapous sera contactée pour terminer l'isolation au-dessus des luminaires
- Un devis sera demandé pour la taille des haies dans le bourg
- Entretien des ponts à prévoir (pont Kermarzin...)
- Chemins du Cragou et du Vergam : travaux à prévoir pour passage de véhicules incendie, vers le Cragou les tracteurs agricoles ont des difficultés à monter le chemin
- Passage du lamier à prévoir à Yvouien
- Ecole et bibliothèque : projet avec bénévole de la bibliothèque : l'élaboration d'un livre. Une réunion est prévue prochainement avec la directrice de l'école et les bénévoles de la bibliothèque

Séance levée à: 20:30

Le secrétaire de séance,
Fabien Mignot

En mairie, le 08/10/2025
Le Maire
Georges MORVAN

